

Mémorial

du



Memorial

des

Grand-Duché de Luxembourg, Großherzogtums Luxemburg.

Jeudi, le 27 janvier 1955.

N° 6

Donnerstag, den 27. Januar 1955.

**Arrêté ministériel du 17 janvier 1955, modifiant le programme de l'examen d'admission
à l'école normale d'instituteurs.**

Le Ministre de l'Education Nationale,

Vu les articles 29 et 96 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 1949 fixant le programme de l'examen d'admission aux écoles normales ;

Arrête :

Art. 1^{er}. A partir de la session précédant l'année scolaire 1955—1956, le programme d'algèbre de l'examen d'admission à l'école normale d'instituteurs comprend les matières énoncées dans l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* et au *Courrier de l'Education Nationale*.

Luxembourg, le 17 janvier 1955.

Le Ministre de l'Education Nationale,
Pierre Frieden.

ANNEXE.

Programme d'algèbre pour l'examen d'admission à l'école normale d'instituteurs.

Résolution de problèmes simples par la méthode algébrique. Nombres relatifs. Expressions algébriques. Addition, soustraction, multiplication et puissances. Produits remarquables. Division. Décomposition en facteurs, mise en évidence, différence de deux carrés, trinôme carré parfait. Equation du 1^{er} degré à une inconnue. Systèmes simples du 1^{er} degré à une inconnue. Systèmes simples du 1^{er} degré à deux inconnues. Problèmes : partages, nombres, intérêts, mélanges.

Manuel : N. J. Schons, *Eléments d'algèbre*. La Procure, Bruxelles et Namur.

Arrêté ministériel du 12 janvier 1955 portant renouvellement de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage.

Le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Vu l'article 308bis du Code des assurances sociales ;

Vu l'article 2 de l'arrêté ministériel du 5 octobre 1954 portant renouvellement de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage pour les contestations entre les institutions d'assurances sociales et les médecins ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Sont nommés membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage prévue par l'article 308bis du Code des assurances sociales :

MÉDECINS-DENTISTES:

a) membre effectif:

M. le Dr. *Philippart*, médecin-dentiste, Luxembourg ;

b) *membre suppléant* :

M. le Dr. Heisbourg, médecin-dentiste, Luxembourg.

PHARMACIENS:

a) *membre effectif* :

M. Alfred *Nimax*, pharmacien, Luxembourg ;

b) *membre suppléant* :

M. Ernest *Ross*, pharmacien, Luxembourg.

ADMINISTRATEURS D'HOPITAUX :

a) M. *Kies*, Secrétaire de la commission de surveillance de la Clinique d'Ettelbruck ;

b) M. *Vouel*, Secrétaire de la Clinique de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Art. 2. Une expédition du présent arrêté, qui sera publié au *Mémorial*, est transmise aux membres pré-nommés pour leur servir de titre et aux autres membres de la Commission pour information.

Luxembourg, le 12 janvier 1955.

Le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale,
Nicolas Bieber.

Avis. — Santé Publique. — Par arrêté grand-ducal du 31 décembre 1954, ont été nommés membres du Collège Médical :

a) *membres effectifs* :

MM. le Dr. Adolphe *Faber*, médecin à Luxembourg ;

le Dr. René *Koltz*, médecin à Junglinster ;

le Dr. Frédéric *Hippert*, médecin à Dudelange ;

Jean *Knaff*, pharmacien à Luxembourg ;

Robert *Hoffmann*, pharmacien à Dudelange.

b) *membres suppléants* :

MM. le Dr. Eugène *Kuborn*, médecin à Luxembourg ;

le Dr. Alphonse *Zoller*, médecin à Rédange s/Attert ;

le Dr. Guillaume *Speck*, médecin à Echternach ;

le Dr. J.-P. *Knaff*, médecin à Esch-s.-Alzette ;

le Dr. Théodore *Weinacht*, médecin-dentiste à Luxembourg ;

Guillaume *Thilmany*, pharmacien à Luxembourg ;

Pierre *Bertogne*, pharmacien à Luxembourg.

c) *membres adjoints* :

MM. Hubert *Schumacher*, architecte de l'Etat-Directeur à Luxembourg ;

François *Simon*, ingénieur à Luxembourg ;

Henri *Krombach*, ingénieur-chimiste à Luxembourg. — 8 janvier 1955.

Avis. — Conseil Supérieur des Assurances Sociales. — Par arrêté grand-ducal du 10 janvier 1955, Monsieur Camille Hoss, secrétaire-chef de bureau du Conseil arbitral des Assurances sociales, a été nommé secrétaire à titre principal du Conseil supérieur des Assurances sociales. — 12 janvier 1955.

Avis. — Administration communale. — Par arrêté ministériel en date du 18 janvier 1955 le sieur Mathias *Reuter*, cultivateur à Reckange/Mersch a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Mersch. — 18 janvier 1955.

Avis. — Tarifs CFL. — Les nouvelles dispositions tarifaires suivantes ont été mises en vigueur sur le réseau CFL :

7^e Supplément au Tarif international pour le transport des colis express entre les Pays-Bas, d'une part, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part. — 1.11.54.

Nouvelle édition du tarif international pour le transport de sulfite de soude au départ du Grand-Duché de Luxembourg à destination des Pays-Bas. — L'édition du 15 janvier 1953 est abrogée. — 1.11.54.

Tarif international concernant le transport, en wagons à essieux interchangeable, des agrumes en provenance d'Espagne et à destination de différents pays de l'Europe occidentale. — 15.11.1954.

Rectificatif N° 31 au Tarif pour le transport des marchandises, valeurs et objets précieux, dépouilles mortelles et animaux vivants. — 1.12.54.

Supplément N° 4 au Tarif international pour le transport des voyageurs et des bagages entre la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, d'une part, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Finlande, d'autre part. — 1.12.54.

Rectificatif N° 1 au Tarif international pour le transport des voyageurs, des bagages et des chiens entre l'Europe occidentale, d'une part, l'Autriche, d'autre part. — 1.12.54.

2^e Supplément au tarif international pour le transport des colis express entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, d'une part, la Suisse et l'Italie, d'autre part. — 1.12.54.

Nouvelle édition du tarif international pour le transport de produits métallurgiques du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique. — 1.1.55.

Annexe N° 1 au Tarif pour le transport des voyageurs, bagages et chiens entre l'Europe Occidentale et l'Europe Orientale et la Proche Asie. — 1.1.55.

Tarif international pour le transport à petite vitesse de sulfite de soude de Steinfort à La Rochette. — 15.1.55.

Rectificatif N° 18 au tarif international pour le transport des voyageurs, des bagages et des chiens entre l'Europe Occidentale, d'une part, l'Europe Orientale et la Proche Asie, d'autre part. — 1.1.55.

1^{er} supplément au tarif direct du 17 juin 1953 pour le transport de coke de houille de certaines gares du bassin de la Ruhr à destination de certaines gares luxembourgeoises via Igel Grenze-Wasserbillig frontière. — 1.1.55.

6^e Supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas, d'une part, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Bulgarie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie, d'autre part. — 1.1.55.

6^e Supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique et le Luxembourg, d'une part, le Danemark, la Suède et la Norvège, d'autre part. — 1.12.54.

Avis. — Le nombre-indice du coût de la vie établi conformément à l'arrêté grand-ducal du 30 octobre 1948 est de 124,20 au 1^{er} janvier 1955, par rapport à la base 100 au 1^{er} janvier 1948.

Les indices des 6 derniers mois sont les suivants

	Indice du mois	Moyenne des 6 derniers mois
Août 1954	123,86	122,94
Septembre 1954	124,26	123,16
Octobre 1954	124,36	123,54
Novembre 1954	124,11	123,89
Décembre 1954	124,32	124,06
Janvier 1955	124,20	124,19 — 13 janvier 1955

Avis. — Naturalisations. — Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Benvenuti* Italo-Raffaele-Sante, né le 26 janvier 1922 à Costacciaro/Italie, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 3 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Blazek* Jean-Georges, né le 9 avril 1916 à Stuttgart/Allemagne, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 7 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Capra* Alfred-Jules, né le 25 juillet 1920 à Esch-sur-Alzette et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 3 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Frischkorn* Charles-Frédéric, né le 24 mai 1906 à Rumelange, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 7 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Fandel* Frédéric-Nicolas, né le 25 mars 1913 à Wolsfeld/Allemagne, demeurant à Gonderange.

Cette naturalisation a été acceptée le 6 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Rodembourg.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Rubbo* Antoine-Dominique, né le 7 janvier 1927 à Dudelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 10 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Schmitt* Jean-Pierre, né le 17 août 1905 à Oberleuken/Allemagne, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 10 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Gavazzi* Natalino, né le 24 décembre 1919 à Poscante/Italie, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 3 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Hertrampf* Paul-Gauthier, né le 14 septembre 1908 à Langneundorf/Allemagne, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 7 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Naturalisations. — Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Kiefer* Albert, né le 27 décembre 1914 à Ettelbruck, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 3 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Petit* Léon-Pierre, né le 6 mars 1900 à Bollendorf/Allemagne, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 3 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Picchetti* André, né le 28 mai 1924 à Bréhéville/France, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 3 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Santolini* Albert, né le 15 janvier 1924 à Esch-sur-Alzette et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 3 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Madame *Wirtz* Anne-Marguerite, en religion Soeur Marie Perboyre, née le 7 mai 1918 à Nagem, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 6 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Wassermann* Paul-Robert, né le 13 octobre 1921 à Francfort-sur-le-Mein/Allemagne, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 7 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Madame *Levy* Ruth-Lucie, épouse *Wassermann* Paul-Robert, née le 24 juillet 1923 à Warow-Stettin/Allemagne, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 7 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Therres* Bertrand, né le 27 décembre 1906 à Heckhuscheid/Allemagne, demeurant à Dahl.

Cette naturalisation a été acceptée le 11 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Gæsdorf.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Badiali* Nando, né le 26 décembre 1924 à Niedercorn, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Naturalisations. — Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Filles* Nicolas-Joseph, né le 18 mars 1907 à Rödgen/Schönberg (Allemagne), demeurant à Gœsdorf.

Cette naturalisation a été acceptée le 4 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Gœsdorf.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Thielen* Albert-Pierre, né le 17 novembre 1923 à Bollendorf-Pont et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Berdorf.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Rossi* Armand-René, né le 15 février 1924 à Esch-sur-Alzette et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 4 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Madame *Schmid* Françoise, veuve Kos Antoine, née le 6 août 1880 à Ladwy/Tchécoslovaquie, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 6 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Mademoiselle *Mick* Ida, née le 28 février 1910 à Rodange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 7 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *D'Inca* Rinaldo, né le 13 mai 1926 à Rodange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 10 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Fabbri* Gino, né le 12 février 1919 à Nocera Umbra/Italie, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Carioli* Félix-Joseph, né le 14 janvier 1923, à Kayl, demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Cinello* Renso, né le 12 mars 1926 à Rumelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Naturalisations. — Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Antinori* Gidio, né le 18 octobre 1924 à Obercorn, demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *D'Antonio* Raymond, né le 13 août 1920 à Differdange, demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Pfeifer* Jean-Joseph, né le 19 janvier 1909 à Udelfangen/Allemagne, demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Fogen* Nicolas, né le 11 janvier 1905 à Schlinkert/Allemagne, demeurant à Soleuvre.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Grassini* Risoluto, né le 8 mai 1908 à Chiusdino/Italie, demeurant à Soleuvre.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Krolak* Léon, né le 30 juin 1914 à Duisburg-Ruhrort/Allemagne, demeurant à Sanem.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Poggi* Adolphe-Othon, né le 17 mars 1926 à Rumelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Sbarra* Pierre-Joseph, né le 28 octobre 1921 à Bonassola/Italie, demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Schares* Eugène-Nicolas, né le 5 avril 1922 à Nachtmanderscheid et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Putscheid.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Naturalisations. — Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Schares* Michel-Aloyse, né le 30 mars 1920 à Nachtmanderscheid et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Putscheid.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Fux* Michel, né le 28 février 1926 à Holsthum, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Ternes* Jean-Vincent, né le 6 mars 1908 à Faha/Allemagne, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Urbani* Gino, né le 6 novembre 1921 à Dudelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 13 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Kurek* Charles-Max, né le 6 janvier 1896 à Gelsenkirchen/Allemagne, demeurant à Hassel.

Cette naturalisation a été acceptée le 13 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Weiler-la-Tour.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Adam* Mathias, né le 3 mars 1899 à Schifflange, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Madame *Thielges* Jeanne, épouse *Adam* Mathias, née le 19 août 1898 à Dudelange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 14 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Farenzena* Guido-Antoine, né le 4 février 1924 à Dudelange, demeurant à Reisdorf.

Cette naturalisation a été acceptée le 9 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Reisdorf.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Jacobs* François, né le 25 décembre 1898 à Dollendorf/Allemagne, demeurant à Neuhof/Insenborn.

Cette naturalisation a été acceptée le 13 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Neunhausen.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Naturalisations. — Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Valentini* Jean, né le 10 novembre 1910 à Cologne-Lindenthal /Allemagne, demeurant à Colmar-Berg.

Cette naturalisation a été acceptée le 11 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Berg.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 24 décembre 1954, la naturalisation est accordée à Monsieur *Venanzi* Antoine, né le 29 janvier 1921 à Valentano/Italie, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 11 janvier 1955, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Employés privés. — Tribunaux arbitraux. — Par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale en date du 24 décembre 1954, les personnes désignées ci-après ont été nommées assesseurs près les tribunaux arbitraux en matière de louage de service des employés privés pour la période du 1^{er} janvier 1955 au 31 décembre 1957 :

CANTON DE CAPELLEN.

Assesleurs-patrons :

Membre effectif : M. Edmond *Muller*, Meunier industriel, Kleinbettingen ;

Membre suppléant : M. Paul *Manternach*, Notaire, Capellen ;

Assesleurs-employés :

Membre effectif : M. Jean *Franckard*, Comptable, Kleinbettingen ;

Membre suppléant : M. Pierre *Wagner*, Employé au C.F.L., Kleinbettingen.

CANTON DE CLERVAUX.

Assesleurs-patrons :

Membre effectif : M. Théodore *Knauff*, Industriel, Clervaux ;

Membre suppléant : M. Jean *Peusch-Wilmes*, Entrepreneur, Clervaux.

Assesleurs-employés :

Membre effectif : M. Michel *Reimen*, Gérant de banque, Clervaux ;

Membre suppléant : M. Théodore *Mohr*, Encaisseur, Troisvierges.

CANTON DE DIEKIRCH-VIANDEN.

Assesleurs-patrons :

Membre effectif : M. Nicolas *Pesch*, Administrateur de la Société A. Richard & Cie., Diekirch ;

Membre suppléant : M. Charles *Leclere*, Directeur de Brasserie, Diekirch.

Assesleurs-employés :

Membre effectif : M. Nicolas *Degrand*, Fondé de pouvoirs, Ettelbruck ;

Membre suppléant : M. Nicolas *Kasel*, Agent aux C.F.L., Diekirch.

CANTON D'ECHTERNACH.

Assesleurs-patrons :

Membre effectif : M. Antoine *Decker*, Ingénieur, Echternach ;

Membre suppléant : M. Ernest *Huby*, Industriel, Echternach.

Assesleurs-employés :

Membre effectif : M. Jean-Pierre *Kinsch*, Employé de Banque, Echternach ;

Membre suppléant : M. Henri *Henckes*, Employé aux C.F.L., Echternach.

CANTON D'ESCH/ALZETTE.

Assesseeurs-patrons :

Membre effectif : M. Egide *Beissel*, Docteur en droit, Rodange ;
 Membre suppléant : M. Raymond *Kieffer*, Directeur d'Usine, Esch-sur-Alzette.

Assesseeurs-employés :

Membre effectif : M. Paul *Reef*, Employé aux ARBED, Esch-sur-Alzette ;
 Membre suppléant : M. Raymond *Boreux*, Employé d'usine, Rodange.

CANTON DE GREVENMACHER.

Assesseeurs-patrons :

Membre effectif : M. Jean *Damman*, Directeur de la S.A. CERABATI, Wasserbillig ;
 Membre suppléant : M. Victor *Prost*, Industriel, Grevenmacher.

Assesseeurs-employés :

Membre effectif : M. Pierre *Wirtz*, Employé, Grevenmacher ;
 Membre suppléant : M. Jean *Burg jr.*, Agent aux C.F.L., Wasserbillig.

CANTON DE LUXEMBOURG.

Assesseeurs-patrons :

Membre effectif : M. Lucien *Delahaye*, Chef du Contentieux des HADIR, Luxembourg ;
 Membre suppléant : M. Paul *Weber*, Secrétaire de la Chambre de Commerce, Luxembourg.

Assesseeurs-employés :

Membre effectif : M. Nicolas *Koenig*, Employé aux C.F.L., Luxembourg ;
 Membre suppléant : M. Pierre *Junck*, Employé aux ARBED, Luxembourg-Beggen.

CANTON DE MERSCH.

Assesseeurs-patrons :

Membre effectif : M. Jean *Bruck*, Entrepreneur, Mersch ;
 Membre suppléant : M. Pierre *Henckels*, Propriétaire de Scieries, Mersch.

Assesseeurs-employés :

Membre effectif : M. Jules *Giwer*, Employé de commerce, Mersch ;
 Membre suppléant : M. Pierre *Koch*, Employé d'usine, Mersch.

CANTON DE REDANGE.

Assesseeurs-patrons :

Membre effectif : M. J.-N. *Martin*, Rambrouch ;
 Membre suppléant : M. Paul *Kieffer*, Industriel, Platen.

Assesseeurs-employés :

Membre effectif : M. Aloyse *Kipgen*, Proviseur en pharmacie, Rédange ;
 Membre suppléant : M. Théodore *Keipes*, Agent aux C. F. L., Useldange.

CANTON DE REMICH.

Assesseeurs-patrons :

Membre effectif : M. Jos. *Weidenhaupt*, Commerçant, Remich ;
 Membre suppléant : M. Pierre *Desom*, Négociant en vins, Remich.

Assesseeurs-employés :

Membre effectif : M. Alphonse *Bomb*, Employés, Remich ;
 Membre suppléant : M. Eugène *Gretsch*, Comptable, Remich.

CANTON DE WILTZ.

Assesseurs-patrons :

Membre effectif: M. Henri *Guth*, Fondé de pouvoirs à la S.A. IDEAL, Tannerie de Wiltz, Wiltz ;
 Membre suppléant : M. J.-P. *Clarens*, Négociant, Wiltz.

Assesseurs-employés :

Membre effectif : M. Joseph *Weiland*, Chef de bureau, Wiltz ;
 Membre suppléant : M. Georges *Thillens*, Comptable, Wiltz.

— 24 décembre 1954.

Avis. — Journal Officiel de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.).

L'édition du 11 janvier 1955, 4^e année N° 1 contient les dispositions suivantes :

HAUTE AUTORITÉ.

Décisions.

Décision N° 42-54 du 22 décembre 1954 autorisant la vente en commun de produits sidérurgiques par l'Union Commerciale Belge de Métallurgie à Bruxelles (Ucometal).

Décision N° 1-55 du 4 janvier 1955 abrogeant la décision N° 3-54 du 7 janvier 1954 relative aux informations à produire par les entreprises des industries de l'acier sur l'application de leurs barèmes.

Informations.

Lettre adressée le 22 décembre 1954, par la Haute Autorité, au Gouvernement de la République française, relative à une mesure tarifaire intérieure spéciale applicable dans l'intérêt des Houillères du Centre-Midi.

Lettre adressée le 30 décembre 1954, par la Haute Autorité, au Gouvernement de la République française, relative aux subventions accordées aux ventes des charbons sarro-lorrain en Allemagne du Sud.

Avis de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier aux Associations d'Entreprises relevant de la Communauté.

Avis. — Journal Officiel de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.).

L'édition du 14 janvier 1955, 4^e année, N° 2 contient les dispositions suivantes :

CONSEIL DE MINISTRES.

Décisions et Avis.

Décision modifiant la décision portant fixation des traitements, indemnités et pensions du Président, des Juges, des Avocats généraux et du Greffier de la Cour de Justice.

Informations.

Communication concernant la décision relative à l'application de l'article 69 du Traité.

COUR DE JUSTICE.

Communications.

Recours du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, Société coopérative à Luxembourg, contre la Haute Autorité, en date du 23 décembre 1954 (Affaire N° 9-54).

Recours de l'Association des Utilisateurs de Charbon du Grand-Duché de Luxembourg, association sans but lucratif, contre la Haute Autorité, en date du 23 décembre 1954 (Affaire N° 10-54).

Avis. — Administration communale. — Par arrêté ministériel du 31 décembre 1954, le sieur Edouard Wagner, employé privé à Kleinbettingen, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Steinfort. — 13 janvier 1955.

Bekanntmachung.

Anträge auf gerichtliche Todeserklärung der nachstehend aufgezählten Personen sind gestellt worden :
Fischbach Albert, geb. am 5.5.1913 in Esch/Alzette, gestorben in Soissons (Frankreich) am 1.9.1944 ;
Von Graes Guillaume-André, geb. am 18.6.1906 in Emsbüren, vermisst seit dem 18.2.1944 ;
Heintzen Jean, geb. am 13.3.1921 in Vianden, vermisst seit dem 1.6.1944.
Lucas Jean-Albert, geb. am 3.6.1922 in Petingen, vermisst seit August 1944 ;
Lucas Jean-Emile, geb. am 3.1.1920 in Petingen, vermisst seit Juli 1944 ;
Mohnen Jean-Baptiste, geb. am 21.9.1921 in Tetingen, vermisst seit dem 11.8.1944 ;
Muller Joseph-Michel, geb. am 14.2.1925 in Petingen, vermisst seit dem 13.10.1944 ;
Nilles René-Charles-Jean-Pierre, geb. am 9.3.1923 in Differdingen, vermisst seit dem 12.10.1943 ;
Schneider Antoine, geb. am 12.7.1902 in Herchenberg, vermisst seit März 1944 ;
Thies Hélène, geb. am 30.10.1924 in Boxhorn, gestorben bei Seilershof-Potsdam. am 21.4.1945.

Alle Personen, welche nähere Angaben über den Tod der vorstehenden Personen machen können, sind hiermit ersucht, binnen zehn Tagen dem Innenministerium einen kurzen Bericht einzusenden.

Avis. — Règlements communaux. — En séance du 9 juillet 1954, le conseil communal d'Erpeldange a pris une délibération portant nouvelle fixation de la taxe de raccordement à la conduite d'eau d'Ingeldorf.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 12 novembre 1954 et publiée en due forme. — 13 décembre 1954.

— En séance du 25 septembre 1954 le conseil communal d'Erpeldange a pris une délibération portant réglementation du raccordement des parcs à bétail aux conduites d'eau communales.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 19 novembre 1954 et publiée en due forme. — 13 décembre 1954.

— En séance du 25 octobre 1954, le conseil communal de Weiler-la-Tour a pris une délibération portant fixation d'une taxe à percevoir pour la confection des tombes aux cimetières de la commune.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 décembre 1954 et publiée en due forme. — 27 décembre 1954.

— En séance du 16 septembre 1954, le conseil communal de Bissen a pris une délibération portant nouvelle fixation des taxes d'eau et des taxes de location des compteurs d'eau à percevoir sur les abonnés de la conduite d'eau de cette commune.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 4 novembre 1954 et publiée en due forme. — 10 janvier 1955.

En séance du 13 décembre 1954, le conseil communal de Rosport a édicté un règlement sur le camping dans cette commune.

Ledit règlement a été approuvé par décision ministérielle du 13 janvier 1955 et publié en due forme. — 13 janvier 1955.

Emprunts communaux. — Tirage d'obligations.

Communes et sections	Désignation de l'emprunt	Date de l'échéance	Valeur nominale	Numéros sortis au tirage	Caisse chargée du remboursement
Heinerscheid	900.000 fr. 3,75 % de 1938	1.11.1954	1.250 fr.	10, 38, 67, 117, 167, 171, 237, 254, 308, 329, 383, 432, 506, 594, 612, 613, 684, 705, 744, 804, 841, 887.	Banque Victor Steinmetzer, à Luxembourg, 21, rue Jos. Junck
Wilwerdange et Drinklange	120.000 fr. à 3,75% de 1938	31.12.1954	1000 fr. + 25%	26, 34, 64, 71, 72.	id.
Kayl, section de Tétange	200.000 fr. 4% de 1936	1.12.54	1000 fr. + 250fr.	2, 33, 70, 140.	Banque Générale du Luxembourg, à Luxembourg,
Ettelbruck	125.000 fr. de 1896	1.1.1955	100 fr.	37, 53, 134.	Recette communale Ettelbruck.
id.	id.	id.	500 fr.	77, 93, 112, 116, 153, 194.	id.
Mertert	3,5% 1899 8.000 fr.	1.1.55	100 fr.	4, 51, 55.	Banque Internationale, à Luxembourg.
Manternach-Lellig	3,5% 1896 10.000 fr.	1.1.55	100 fr.	10, 49, 55, 57.	id.

20 décembre 1954.

Avis. — Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

INTERMÉDIAIRES AGRÉÉS (Annexe au règlement « A »)

I. — *Banques agréées :*

1° Les mentions «Fabri et Cie., S.C. S. à Huy» et «Banque de Crédit Commercial, S.A., Anvers» sont supprimées.

2° La mention «Banque G. et C. Kreglinger, S. C. S., Anvers» est remplacée par «Banque G. et C. Kreglinger, S. A., Anvers».

3° La mention «Lloyds & Nat. Prov. Foreign Bank (Belgium), S.A., Bruxelles» est remplacée par «Lloyds Bank (Belgium), S.A., Bruxelles».

III. — *Agents de change arbitragistes :*

La mention «Havaux R. & Cie., 35, rue de Namur, Bruxelles» est supprimée.

12 janvier 1955.

Avis. — Association agricole. — Mise en liquidation — Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite « *Syndicat d'élevage bovin de Saeul* » a déposé au secrétariat communal de Saeul une déclaration concernant sa mise en liquidation. — 14 janvier 1955.

Avis. — Contributions directes et Accises. — Par arrêté grand-ducal du 10 janvier 1955 M. Emile *Beckerich*, commis-rédacteur des Contributions à Ettelbruck, a été nommé sous-chef de bureau à la Direction des Contributions à Luxembourg. — 18 janvier 1955.

Avis. — Contributions directes et Accises. — Par arrêté grand-ducal du 24 décembre 1954 démission honorable de ses fonctions a été accordée sur sa demande à M. Emile *Daubach*, receveur des contributions à Luxembourg V, avec faculté de faire valoir ses droits à une pension.

Par le même arrêté grand-ducal le titre honorifique de ses fonctions a été accordée à M. *Daubach* pré-qualifié.

— Par arrêté grand-ducal du 24 décembre 1954, M. Jacques *Birel*, receveur des contributions à Echternach, a été nommé receveur des contributions à Luxembourg V.

Par arrêté grand-ducal du 24 décembre 1954 M. Georges *Moulin*, sous-chef de bureau à la Direction des Contributions à Luxembourg, a été nommé sous-receveur des contributions à Mondorf. — 30.12.1954.

Avis. — Contributions directes et Accises. — Les cabaretiers ainsi que les commerçants qui vendent des boissons alcooliques non consommées sur place en des quantités inférieures à 5 litres sont obligés de verser la taxe annuelle jusqu'au 31 janvier 1955 au plus tard.

En cas de paiement tardif la taxe sera majorée de 10% par jour de retard. — 4 janvier 1955.

Avis. — Caisse d'Épargne. — Annulation de livrets perdus — Par décision de Monsieur le Ministre des Finances en date de ce jour les livrets N^{os} : 16320 — 28327 — 420226/290267 — 511528 — 625161 — 760045 762590 ont été annulés et remplacés par des nouveaux. — 19 janvier 1955.

Avis. — Caisse d'Épargne. — Déclaration de livrets perdus — A la date de ce jour les livrets N^{os} 15595 101390 — 221106 / 353832 — 221926 / 427115 ont été déclarés perdus.

Les porteurs des dits livrets sont invités à se présenter à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'Épargne de l'Etat et à faire valoir leurs droits.

Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai les livrets en question seront annulés et remplacés par des nouveaux. — 19 janvier 1955.

Avis. — Titres au porteur. — Opposition. — Il résulte d'un exploit de l'huissier N. *Wennmacher* à Luxembourg, en date du 20 décembre 1954, qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des dividendes d'une action de la société anonyme Compagnie Grand-Ducale d'Electricité de Luxembourg « CEGEDEL » à Luxembourg, savoir : N^o A 045625 sans désignation de valeur.

L'opposant prétend qu'il a été dépossédé du titre en question au cours d'un bombardement, en mai 1944, de la ville de Tours (Indre et Loir).

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 3 janvier 1955.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons pendant le mois de novembre 1954

MALADIES	CANTONS											TOTALS						
	Luxembourg-Ville	Luxembg.-campagne	Esch-Alzette	Capellen	Mersch	Diekirch	Rédange	Wiltz	Clervaux	Vianen	Grevenmacher	Echternach	Remich	total du mois	total du mois précédent	total du mois corresp. de l'année précédente	total de l'année précédente	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M D														3		11 2	9
Fièvre paratyphoïde	M D			1										1	2	6	60 1	41 2
Diptérie	M D			4 1										4 1	1 1	2	21	18 2
Coqueluche	M D	12		12	1					9				34	12	2	234 1	203
Scarlatine	M D	5		9	1									15	12	24	113	170
Variole	M D																	
Affections puerpérales	M D																	
Méningite infectieuse	M D																3	2 1
Dysenterie	M D																	
Encéphalite léthargique	M D																1	
Tuberculose pulmonaire	M D	7 1		11		1				1				18 2	25 4	21 1	284 39	232 35
Tuberculose autres organes	M D	1		1						1				3	5 2	3	44 1	33 2
Rougeole	M D	11		4	21									36	15		18	185
Poliomyélite antérieure aiguë	M D															1	7	
Trachome	M D																	
Blennorrhagie	M	9		4	1									14	14	24	238	183
Syphilis	M	2		1										3		4	23	5
Primo-infections tbc. compliquées	M D	2	3	1								1	7	7				99

6 décembre 1954.

Avis. — Titres au porteur. — Mainlevée d'opposition. — Suivant notification de l'intéressé en date du 7 janvier 1955, mainlevée pure et simple a été donnée de l'opposition formulée par exploit de l'huissier Fél. Jansen à Luxembourg, le 19 juin 1950 en tant que cette opposition porte sur une obligation de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 3,75% de 1934, savoir: Litt. A. N° 381 d'une valeur nominale de cent francs.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 13 janvier 1955.
